

FONDS DE DOTATION DU LIBRE

147 Rue du Ballon

59000 LILLE

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2022

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières qui suivent.

Le fonds de dotation du Libre vise à permettre de pérenniser le financement de logiciels libres et de standards ouverts, en garantissant aux participants du fonds que ces projets d'oeuvre logicielle seront développés et maintenus dans le temps long, et ce sans crainte de la disparition des entreprises qui en sont à l'origine, de leur rachat, de leur fusion, ou de leurs changements de stratégie.

Le fonds a pour objet toute action d'intérêt général contribuant à la création, au développement, à la maintenance, à l'hébergement ou à la documentation de tout logiciel libre ou standard d'ouvert.

Les moyens d'actions du fonds sont notamment :

- l'acquisition, la gestion et la mise à disposition du patrimoine mobilier et immobilier nécessaires directement ou indirectement à la réalisation de son objet.
- l'organisation d'actions de recherche, formation, rencontres, colloques, séminaires.
- la publication de toute analyse, ouvrage, thèse, nomenclature, etc.. entrant dans le cadre de son objet.
- la distribution de bourses et le versement de capitaux pour des actions entrant dans l'objet du fonds ainsi.
- l'accompagnement de développeurs, d'entreprises et d'institutions désireuses de participer ou d'utiliser des projets de logiciels libres et de standards ouverts.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **570 210** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **3 013** euros
- un total charges de **3 013** euros

- dégage un résultat de **0** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes de l'exercice 2022 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1er janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **FONDS DE DOTATION DU LIBRE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. A tout autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Au cours de l'exercice 2021, le fonds de dotation du Libre a constitué une Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros intitulée FDL Asset Management, dont il est l'unique associé. Cette société a pour objet la réalisation de prestations entrant dans le champ concurrentiel.

Il s'agit d'un investissement patrimonial, conforme à la politique d'investissement du fonds de dotation, c'est à dire dans une société dont l'activité est en cohérence avec l'objectif du fonds de dotation. Le fonds de dotation attend de cet investissement des ressources futures qui lui permettront de financer ses missions d'intérêt général.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La créance d'un montant de 301 035 euros inscrite dans les créances rattachées à des participations correspond à la société FDL Asset Management.

Engagements donnés

Néant

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le FONDS DE DOTATION DU LIBRE :

- ne fait pas de campagne auprès du public d'appel à dons.
- a une activité d'intérêt général.
- n'est pas fiscalisé

Contributions en nature :

Le FONDS DE DOTATION DU LIBRE dispose de locaux situés à La Madeleine (59110) mis à disposition gracieusement par la société NEXEDI. La mise à disposition du personnel de la société NEXEDI n'a pas fait l'objet d'une valorisation compte tenu du faible volume d'activité que représente la gestion du fonds de dotations à ce jour.

les autres points prévus par le code de commerce et le règlement ANC 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Faits significatifs de l'exercice 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le fonds de dotation a apporté une avance de trésorerie à sa filiale commerciale FDL Asset Management dont le solde s'élève au 31 décembre 2022 à 301 305 euros.

Cette avance a permis de financer les coûts liés à l'acquisition de droits et de frais de design d'une station radio 4G/5G pour un montant total de 500 000 euros.

Du fait de l'intervention du fonds de dotation, le design développé est désormais publié en licence libre conformément aux objectifs du fonds de dotation.

En parallèle, le design de l'ORS va également être commercialisé par FDL Asset Management en licence non libre afin de financer les développements futurs et les études techniques.

Les opérations réalisées en 2022 font ressortir l'intérêt de la mise en place d'une filiale commerciale qui permet au sein d'une structure unique d'investir dans des technologies innovantes pour développer les logiciels en licences libres tout en développant des partenariats techniques et commerciaux avec des structures telles que la DGSE. Les revenus qui seront tirés de ces partenariats permettront de financer les recherches pour les technologies sous licences libres.

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**Tableau de variation des fonds propres

	N-1	Augmentation	Consommations	N
Dotation non consommable				
Dotation consommable	568 723,86 €		3 013,41 €	565 710,45 €
Legs et donations				
Donation temporaire d'usufruit				
Dons manuels hors appel public à la générosité				
Dons au titre d'un appel public à la générosité affectés				
Total	568 723,86 €		3 013,41 €	565 710,45 €

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	301 035	301 035	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Créances usagers (familles, élèves)			
	Personnel et organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques			
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés			
	Autres créances	1	1	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		301 036	301 036	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Familles ou élèves avances reçues				
	Dettes fournisseurs	3 600	3 600		
	Dettes sociales				
	Etat et autres collectivités publiques				
	Dettes sur immobilisations				
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				
	Autres dettes	900	900		
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		4 500	4 500		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts auprès des confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés					

--